



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 avril 2008**

Délibération n° 2008-0009

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Frais de mission**

service : **Délégation générale aux ressources - Service des assemblées**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 19 avril 2008

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Appell (pouvoir à M. Darne J.), Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), MM. Fleury (pouvoir à M. Abadie), Fournel (pouvoir à Mme Besson), Galliano (pouvoir à M. Pillon), Goux (pouvoir à Mme David M.), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Mme Levy (pouvoir à M. Quiniou), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Pillonel (pouvoir à M. Vincent), Plazzi (pouvoir à M. Lévêque), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Suchet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Touleron (pouvoir à M. Charrier), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Séance publique du 25 avril 2008**Délibération n° 2008-0009**

commission principale :

objet : **Frais de mission**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le président, mesdames et messieurs les vice-présidents ainsi que mesdames et messieurs les conseillers communautaires peuvent être appelés à représenter la Communauté urbaine lors de diverses manifestations en France comme à l'étranger.

Ces déplacements occasionnent des frais divers et, notamment, des frais de transport et d'hébergement.

Les articles L 5215-16 et L 2123-18 du code général des collectivités locales réglementent les remboursements de ces frais.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'accorder aux élus communautaires un mandat spécial pour représenter le conseil de Communauté lors de manifestations sur le territoire national, en Suisse et sur le territoire de l'Union européenne pour la durée du mandat,

- de décider, pour la durée du mandat, que les frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux soient remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Accorde aux élus communautaires un mandat spécial pour représenter le conseil de Communauté lors de manifestations sur le territoire national, en Suisse et sur le territoire de l'Union européenne pour la durée du mandat.

2° - Décide, pour la durée du mandat, que les frais nécessités par l'exécution desdits mandats spéciaux seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 28 avril 2008